

ACTION URGENTE

INDONÉSIE. DES DÉFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS ACCUSÉS DE DIFFAMATION

Haris Azhar et Fatia Maulidiyanti ont été inculpés le 17 mars 2022 de diffamation au titre de l'article 27 de la Loi relative à l'information et aux transactions électroniques, après un signalement effectué par le ministre coordonnateur pour les Affaires maritimes et les Investissements le 22 septembre 2021. L'enquête de police est liée à une vidéo publiée sur YouTube dans laquelle les deux défenseur·e·s des droits humains dialoguent au sujet des conclusions d'un rapport sur l'implication présumée de plusieurs cadres de l'armée dans l'industrie minière. Haris Azhar et Fatia Maulidiyanti risquent jusqu'à six ans d'emprisonnement s'ils sont déclarés coupables. La police indonésienne doit abandonner les accusations portées contre eux.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Général Listyo Sigit Prabowo

Chef de la Police nationale indonésienne
Indonesian National Police Headquarter
Jl. Trunojoyo No.3, Jakarta Selatan
DKI Jakarta 12110
Indonésie
Tél. : +62 21 7218396
Courriel : mabes@polri.go.id
Twitter : @ListyoSigitP

Monsieur le Chef de la police nationale,

Je vous écris afin de vous faire part de mes vives inquiétudes au sujet de l'enquête de police en cours contre les défenseur·e·s des droits humains **Haris Azhar** et **Fatia Maulidiyanti**. Tous deux ont fait l'objet d'un signalement à la police par les services du ministre coordonnateur pour les Affaires maritimes et les Investissements, Luhut Binsar Pandjaitan, au sujet d'allégations de diffamation en vertu de la Loi relative à l'information et aux transactions électroniques. En outre, Luhut Binsar Pandjaitan a demandé que Haris Azhar et Fatia Maulidiyanti lui versent chacun 100 milliards de roupies (6,4 millions d'euros) à titre de dédommagement.

Les allégations sont liées à une vidéo publiée sur la chaîne YouTube d'Haris Azhar, dans laquelle les deux défenseur·e·s des droits humains parlent d'un rapport faisant état de liens présumés entre des opérations militaires et des activités minières dans l'Intan Jaya, en Papouasie. Il est très inquiétant d'apprendre que tous deux font l'objet de poursuites pénales, simplement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression, garanti par le droit national et international.

En conséquence, je vous prie instamment de :

- **abandonner les accusations et clore l'enquête ouverte contre Haris Azhar et Fatia Maulidiyanti ;**
- **modifier la Loi relative à l'information et aux transactions électroniques afin de dépénaliser la diffamation et de garantir qu'elle soit traitée uniquement comme une affaire civile ;**
- **garantir que tous les défenseur·e·s des droits humains puissent mener leurs activités pacifiques sans craindre de faire l'objet d'une détention arbitraire, de harcèlement, de manœuvres d'intimidation ou d'autres représailles, conformément à la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme.**

Veillez agréer, Monsieur le Chef de la police nationale, l'expression de ma haute considération,

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Haris Azhar et Fatia Maulidiyanti sont d'éminents défenseur-e-s indonésiens des droits humains. Haris Azhar est également maître de conférences, juriste et directeur de la Lokataru Foundation, une organisation de la société civile qui défend les droits humains. Fatia Maulidiyanti est la coordinatrice de KontraS, une organisation connue pour dénoncer des violations des droits humains et prendre la défense de victimes depuis l'époque du régime de Suharto.

Le 20 août 2021, Haris Azhar a téléchargé sur sa chaîne YouTube une vidéo d'une conversation entre lui et Fatia Maulidiyanti au sujet d'informations concernant des entreprises soupçonnées d'être impliquées dans l'exploitation de la mine d'or de Wabu Block, dans l'Intan Jaya, en Papouasie. Ce rapport, intitulé *Étude de l'économie politique du placement militaire en Papouasie : le cas de l'Intan Jaya*, a été publié le 12 août 2021. Il est le fruit de recherches menées par des chercheurs de neuf organisations, dont KontraS, et met en avant l'existence d'une relation entre les concessions accordées par le gouvernement indonésien à certaines entreprises et le déploiement de l'armée en Papouasie.

À la suite de la publication de cette vidéo, le ministre coordonnateur pour les Affaires maritimes et les Investissements, Luhut Binsar Pandjaitan, a adressé deux citations à comparaître le 26 août et le 2 septembre. Selon son porte-parole, ces citations à comparaître visaient à demander à Haris Azhar et Fatia Maulidiyanti des explications au sujet des motifs, de l'intention et de l'objectif de leur dialogue dans cette vidéo. Le ministre considérait qu'elle présentait de fausses opinions, des propos diffamatoires et de fausses informations.

Le 29 août, Haris Azhar a expliqué que les informations mentionnées dans le dialogue provenaient du rapport élaboré par un groupe d'organisations de la société civile, qui met l'accent sur l'implication présumée de plusieurs cadres de l'armée dans le secteur minier.

Le 21 octobre, Haris Azhar et Fatia Maulidiyanti ont été convoqués par la police de Djakarta pour une médiation. Ils étaient présents pour la médiation, mais pas le ministre coordonnateur Luhut Binsar Pandjaitan. La médiation a été ajournée à une date non précisée.

Le 17 mars 2022, Haris Azhar et Fatia Maulidiyanti ont été accusés de diffamation et inculpés au titre de l'article 27 de la Loi relative à l'information et aux transactions électroniques. Le 21 mars, tous deux ont été convoqués par la police de Djakarta dans le cadre de l'enquête.

Amnesty International Indonésie a recensé au moins 367 cas de poursuites judiciaires, d'arrestations, d'attaques et de manœuvres d'intimidation visant des défenseur-e-s des droits humains et exercées par divers acteurs entre janvier et décembre 2021. Parallèlement, plus de 100 personnes ont été inculpées au titre de la Loi relative à l'information et aux transactions électroniques, et la plupart d'entre elles ont été accusées de diffamation au cours de la même période.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : Anglais ou bahasa indonésien

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 2 juin 2022

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOMS, NOMS ET PRONOMS À UTILISER : Haris Azhar(il) et Fatia Maulidiyanti (elle)

Lien vers l'AU précédente :

<https://www.amnesty.org/fr/documents/asa21/4932/2021/fr/https://www.amnesty.org/en/documents/asa21/4932/2021/en/>